

# **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**

## **- STATUTS -**

(texte des statuts figurant à l'arrêté D1/I/2006 n°1719 du 6 juillet 2006 de Monsieur le Préfet de la Haute-Saône complété par l'arrêté D1/I/2007 n°1025 du 11 avril 2007 de Monsieur le Préfet de la Haute-Saône)

### **ARTICLE I : CONSTITUTION**

En application des dispositions du Code général des Collectivités territoriales relatives au syndicat de communes et notamment les articles L.5211-1 et suivants, L.5212-16, L.5711-1, est constitué entre les collectivités de la liste ci-jointe un syndicat ouvert d'une part à l'ensemble des communes de Haute-Saône et d'autre part à leurs groupements qui ont des attributions communes avec celles du syndicat. Ce syndicat intercommunal prend la dénomination de « Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône », désigné ci-après par « le syndicat ».

### **ARTICLE II : OBJET**

Ce syndicat a pour objet :

- 2-1) d'organiser aux lieux et places des communes membres, les compétences d'autorité organisatrice des distributions publiques d'électricité;
- 2-2) d'organiser aux lieux et places des communes membres, qui le demandent expressément par délibération, les compétences d'autorité organisatrice des distributions publiques de gaz;
- 2-3) d'organiser et d'exercer les travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et, à la demande des collectivités adhérentes les compétences à caractère optionnel relatives à l'éclairage et aux équipements, décrites au paragraphe 5-3) ci-après;
- 2-4) d'assurer la mission de coordonnateur de groupements de commandes, décrites au paragraphe 5-4) ci-après.

Le syndicat peut :

- être mandaté par d'autres maîtres d'ouvrage pour réaliser en concomitance avec des travaux dont il est maître d'ouvrage des travaux relevant de ses compétences optionnelles en co-maîtrise d'ouvrage, dans les conditions de l'article 2 de la loi MOP modifiée du 12 juillet 1985;
- assurer, à la demande d'un adhérent, d'une autre collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, des prestations se rattachant à son objet, dans les conditions de l'article L.5211-56 du code général des collectivités territoriales ; les contrats relatifs à ces prestations sont conclus dans le respect des règles du Code des marchés publics;
- mettre les moyens d'action dont il est doté à la disposition de ses adhérents, sur leur demande, dans les domaines relevant de ses compétences, en application de l'article L.5211-4-1 du code précité".

### **ARTICLE III : DUREE DU SYNDICAT**

Le syndicat est institué pour une durée illimitée.

### **ARTICLE IV : SIEGE DU SYNDICAT**

Le siège du syndicat est fixé à VAIVRE-ET-MONTOILLE, 20 avenue des Rives du Lac. La domiciliation du siège peut être modifiée par délibération du comité syndical.

### **ARTICLE V : ATTRIBUTIONS**

5-1) Au titre de l'électricité, le syndicat exerce les activités suivantes :

5-1-1) représentation des communes associées dans tous les cas où les lois et les règlements en vigueur, en particulier ceux relatifs à la nationalisation de l'électricité, prévoient que les collectivités doivent être représentées ou consultées;

5-1-2) révision, négociation et signature avec, respectivement, Electricité de France et la Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité de Ray-Cendrecourt, de tous les actes relatifs à la concession du service public de distribution de l'électricité sur le territoire des communes adhérentes au syndicat. Le syndicat constitue pour l'application des dispositions qui précèdent "l'établissement public de coopération" visé à l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ou de tout texte de même portée;

5-1-3) encaissement, centralisation et, suivant le cas, reversement aux communes ou emploi directement dans le cadre des lois et règlements en vigueur, des sommes dues en particulier par les établissements concessionnaires en vertu des cahiers des charges de concession ou de conventions en vigueur ; d'une façon générale, perception de toute redevance de la part des concessionnaires;

5-1-4) organisation et exercice du contrôle de la bonne exécution des cahiers des charges de distribution d'énergie électrique;

5-1-5) représentation des personnes morales membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que celles-ci doivent être représentées ou consultées;

5-1-6) maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, y compris ceux d'installations de production intégrées à ces réseaux et de maîtrise de la demande d'électricité.

Le syndicat est propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité situé sur son territoire, notamment des ouvrages dont il est maître d'ouvrage et des biens de retour des gestions déléguées.

5-2) Au titre du gaz, le Syndicat exerce pour les communes qui le demandent, les activités suivantes :

5-2-1) en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution de gaz, passation, avec les entreprises délégataires, de tous actes relatifs à la délégation du service public de distribution de gaz (fourniture de gaz et gestion du réseau) ou, le cas échéant, exploitation du service en régie;

5-2-2) exercice du contrôle des distributions de gaz prévu par l'article premier de la loi du 15 février 1941 relative à l'organisation de la production, du transport et de la distribution du gaz;

5-2-3) maîtrise d'ouvrage de travaux sur le réseau public de distribution de gaz que les lois et règlements en vigueur permettent aux collectivités de faire exécuter tout ou partie à leur charge;

5-2-4) interventions dans les litiges entre les clients non éligibles et les organismes de distribution publique de gaz;

5-2-5) opérations de maîtrise de la demande de gaz;

5-2-6) représentation des personnes morales membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que les collectivités doivent être représentées ou consultées.

Le syndicat est propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution de gaz situé sur son territoire dont il a été maître d'ouvrage et des biens de retour des gestions déléguées.

5-3) Compétences optionnelles :

Pour les collectivités adhérentes qui le demandent expressément par délibération ou dispositions statutaires, le syndicat peut exercer les compétences relatives :

5-3-1) à l'équipement en éclairage communal concernant les extensions, renforcements, renouvellements et améliorations diverses des installations d'éclairage;

5-3-2) à la maintenance de l'éclairage communal comprenant l'entretien préventif programmé et l'organisation des dépannages;

5-3-3) aux travaux divers de génie civil liés aux travaux d'électricité : surlargeurs de tranchées, tuyaux, fourreaux et matériels divers (regards, chambres de tirage, coffrets...) nécessaires notamment aux réseaux de télécommunications;

5-3-4) aux travaux divers d'équipements et de tous services relatifs aux énergies renouvelables que les lois et règlements en vigueur permettent aux collectivités de faire exécuter tout ou partie à leur charge.

Le Comité sera amené à se prononcer, à l'issue de chaque période triennale, sur l'activité du syndicat dans le domaine des énergies renouvelables et il décidera de la poursuite ou de la cessation de cette activité.

5-4) Missions accessoires de coordination de groupements de commandes :

Le syndicat peut assurer la mission de coordonnateur de groupements de commandes dans les conditions prévues à l'article 8 du Code des marchés publics, pour toute catégorie d'achat ou de commande publique le concernant en qualité de donneur d'ordre ou de maître d'ouvrage.

## **ARTICLE VI : FONCTIONNEMENT**

6-1) Composition du comité :

Chaque collectivité adhérent au syndicat est représentée par des délégués titulaires et suppléants dont le nombre est indiqué sur tableau ci-après :

Population	Nombre de délégués			
	des communes		des EPCI	
	titulaires	suppléants	titulaires	suppléants
Moins de 2000 hab.	1	1	1	1
De 2001 à 4000 hab.	2	2		
De 4001 à 6000 hab.	3	3		
De 6001 à 8000 hab.	4	4		
De 8001 à 10000 hab.	5	5		
De 10001 à 12000 hab.	6	6	2	2
De 12001 à 14000 hab.	7	7		
De 14001 à 16000 hab.	8	8		
De 16001 à 18000 hab.	9	9		
18001 et plus	10	10		

En cas d'empêchement d'un ou plusieurs délégués titulaires, les délégués suppléants présents (dans la limite du nombre de titulaires absents) de la collectivité concernée siègent au comité avec voix délibératives.

6-2) Bureau :

Le comité désigne parmi les délégués qui le composent un bureau qui comporte un président, plusieurs vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire-adjoint et dix membres.

### 6-3) Règlement intérieur :

Un règlement intérieur en forme de délibération du comité syndical fixe, conformément aux articles L.2121-8 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, les dispositions relatives au fonctionnement du comité et du bureau qui ne seraient pas déterminées par les lois et règlements.

### **ARTICLE VII : DISPOSITIONS FINANCIERES**

Le budget du syndicat pourvoit aux dépenses occasionnées par le fonctionnement et les attributions couvertes par:

- les redevances des concessionnaires, les subventions diverses et toutes ressources autorisées par les lois et réglementations en vigueur.
- les ressources que le syndicat est appelé à créer, à percevoir ou à recevoir en application de ses attributions, définies à l'article 5 ci-dessus.

La comptabilité du syndicat est tenue sous la forme de la comptabilité communale.

Un budget annexe au budget principal est tenu pour l'activité optionnelle de l'article 5-3-4) ci-dessus.

### **ARTICLE VIII : RECEVEUR**

Le Receveur est un comptable du Trésor désigné dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

### **Communes adhérentes au SIED 70 ayant transféré les attributions prévues à l'article 5-1) des statuts :**

Nom de la commune	Date de l'arrêté d'adhésion	Nom de la commune	Date de l'arrêté d'adhésion
ABELCOURT	28/12/95	AUXON	11/07/95
ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE	11/07/95	AVRIGNEY-VIREY	11/07/95
AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT	11/07/95	AYNANS (LES)	11/07/95
AILLONCOURT	11/07/95	BAIGNES	10/04/96
AINVELLE	11/07/95	BARD-LES-PESMES	11/07/95
ALAINCOURT	18/08/95	BARRE (LA)	11/07/95
AMAGE	18/08/95	BASSE-VAIVRE (LA)	28/12/95
AMANCE	11/07/95	BASSIGNEY	11/07/95
AMBIEVILLERS	11/07/95	BATIES (LES)	11/07/95
AMBLANS-ET-VELOTTE	11/07/95	BATTRANS	23/04/98
AMONCOURT	11/07/95	BAUDONCOURT	07/11/01
AMONT-ET-EFFRENEY	28/12/95	BAY	28/12/95
ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL	18/08/95	BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX	11/07/95
ANCIER	11/07/95	BEAUMOTTE-AUBERTANS	11/07/95
ANGIREY	10/04/96	BELFAHY	11/07/95
ANJEU	11/07/95	BELMONT	11/07/95
APREMONT	11/07/95	BELONCHAMP	11/07/95
ARBECEY	08/11/96	BELVERNE	02/05/97
ARC-LES-GRAY	11/07/95	BESNANS	10/04/96
AROZ	21/04/04	BETAUCOURT	11/07/95
ARPENANS	11/07/95	BETONCOURT-LES-BROTTE	11/07/95
ATHESANS-ETROITEFONTAINE	11/07/95	BETONCOURT-SAINT-PANCRAS	10/04/96
ATTRICOURT	11/07/95	BETONCOURT-SUR-MANCE	28/12/95
AULX-LES-CROMARY	06/07/06	BEULOTTE-SAINT-LAURENT	18/08/95
AUTET	11/07/95	BEVEUGE	11/07/95
AUTOREILLE	28/12/95	BLONDEFONTAINE	11/07/95
AUTREY-LES-CERRE	11/07/95	BONNEVENT-ET-VELLOREILLE	11/07/95
AUTREY-LES-GRAY	28/12/95	BOREY	11/07/95
AUTREY-LE-VAY	11/07/95	BOUGEY	28/12/95
AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE	23/04/98	BOUGNON	11/07/95

Nom de la commune	Date de l'arrêté d'adhésion	Nom de la commune	Date de l'arrêté d'adhésion
BOUHANS-ET-FEURG	23/04/98	CHOYE	18/08/95
BOUHANS-LES-LURE	11/07/95	CINTREY	08/11/96
BOUHANS-LES-MONTBOZON	11/07/95	CITERS	28/12/95
BOULIGNEY	11/07/95	CITEY	10/04/96
BOULOT	11/07/95	CLAIREGOUTTE	11/07/95
BOULT	11/07/95	COGNIERES	11/07/95
BOURGUIGNON-LES-CONFLANS	11/07/95	COISEVAUX	11/07/95
BOURGUIGNON-LES-MOREY	06/07/06	COLOMBE-LES-VESOUL	11/07/95
BREUCHES	10/04/96	COLOMBIER	11/07/95
BREUCHOTTE	11/07/95	COLOMBOTTE	18/08/95
BREUREY-LES-FAVERNEY	28/12/95	COMBERJON	11/07/95
BREVILLIERS	18/08/95	CONFLANDEY	18/08/95
BRIAUCOURT	11/07/95	CONFLANS-SUR-LANTERNE	11/07/95
BROTTE-LES-LUXEUIL	11/07/95	CONFRACOURT	10/04/96
BROTTE-LES-RAY	11/07/95	CORBENAY	11/07/95
BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY	18/08/95	CORBIERE (LA)	11/07/95
BROYE-LES-LOUP-ET-VERFONTAINE	11/07/95	CORDONNET	11/07/95
BRUSSEY	28/12/95	CORNOT	18/08/95
BRUYERE(LA)	18/08/95	CORRAVILLERS	18/08/95
BUCEY-LES-GY	11/07/95	COTE (LA)	18/08/95
BUCEY-LES-TRAVES	08/11/96	COULEVON	11/07/95
BUFFIGNECOURT	23/09/03	COUTHENANS	08/11/96
BUTHIERS	11/07/95	CRESANCEY	21/02/03
CENANS	11/07/95	CREUSE (LA)	16/09/99
CERRE-LES-NOROY	18/08/95	CROMARY	11/07/95
CHALONVILLARS	02/05/97	CUBRY-LES-FAVERNEY	11/07/95
CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX	28/12/95	CULT	28/12/95
CHAMBORNAY-LES-PIN	08/11/96	CUVE	11/07/95
CHAMPLITTE	29/07/05	DAMBENOIT-LES-COLOMBE	28/12/95
CHAMPTONNAY	11/07/95	DAMPIERRE-LES-CONFLANS	11/07/95
CHANTES	28/12/95	DAMPIERRE-SUR-LINOTTE	28/12/95
CHAPELLE-LES-LUXEUIL (LA)	11/07/95	DAMPVALLEY-LES-COLOMBE	11/07/95
CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN (LA)	16/09/99	DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS	11/07/95
CHARCENNE	23/04/98	DELAIN	11/07/95
CHARGEY-LES-GRAY	11/07/95	DEMIE (LA)	28/12/95
CHARGEY-LES-PORT	11/07/95	DENEVRE	21/04/04
CHARIEZ	11/07/95	ECHAVANNE	18/08/95
CHARMES-SAINT-VALBERT	11/07/95	ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS	02/05/97
CHARMOILLE	11/07/95	ECHENOZ-LA-MELINE	23/04/98
CHASSEY-LES-MONTBOZON	11/07/95	ECHENOZ-LE-SEC	08/11/96
CHASSEY-LES-SCEY	18/08/95	ECROMAGNY	11/07/95
CHATENEY	28/12/95	EQUEVILLEY	11/07/95
CHATENOIS	18/08/95	ERREVET	10/04/96
CHAUX-LA-LOTIERE	11/07/95	ESBOZ-BREST	11/07/95
CHAUX-LES-PORT	11/07/95	ESMOULIERES	28/12/95
CHEMILLY	18/08/95	ESMOULINS	11/07/95
CHENEBIER	23/04/98	ESPRELS	11/07/95
CHENEVREY-ET-MOROGNE	07/11/01	ESSERTENNE-ET-CECEY	28/12/95
CHEVIGNEY	25/09/96	ETOBON	11/07/95

Nom de la commune	Date de l'arrêté d'adhésion	Nom de la commune	Date de l'arrêté d'adhésion
ETRELLES-ET-LA-MONTBLEUSE	18/08/95	HYET	16/09/99
ETUZ	11/07/95	IGNY	11/07/95
FAHY-LES-AUTREY	23/04/98	JASNEY	11/07/95
FALLON	11/07/95	LAMBREY	28/12/95
FAUCOGNEY-ET-LA-MER	18/08/95	LANTENOT	11/07/95
FAYMONT	11/07/95	LANterne-ET-LES-ARMONTS (LA)	11/07/95
FERRIERES-LES-SCEY	11/07/95	LARIANS-ET-MUNANS	10/03/06
FESSEY (LES)	18/08/95	LAVIGNEY	11/07/95
FLAGY	11/07/95	LAVONCOURT	02/05/97
FLEUREY-LES-FAVERNEY	11/07/95	LIEVANS	11/07/95
FLEUREY-LES-SAINT-LOUP	11/07/95	LINEXERT	11/07/95
FONDREMAND	28/12/95	LOEUILLEY	28/12/95
FONTAINE-LES-LUXEUIL	11/07/95	LOMONT	11/07/95
FONTENOIS-LA-VILLE	11/07/95	LONGEVILLE	28/12/95
FONTENOIS-LES-MONTBOZON	11/07/95	LONGINE (LA)	18/08/95
FOUCHECOURT	28/12/95	LOULANS-VERCHAMP	11/07/95
FOUGEROLLES	11/07/95	LURE	08/11/96
FRAHIER-ET-CHATEBIER	11/07/95	LUXEUIL-LES-BAINS	11/07/95
FRAMONT	11/07/95	LUZE	11/07/95
FRANCALMONT	11/07/95	LYOFFANS	11/07/95
FRANCHEVELLE	11/07/95	MAGNIVRAY	07/11/01
FRASNE-LE-CHATEAU	11/07/95	MAGNONCOURT	11/07/95
FREDERIC-FONTAINE	11/07/95	MAGNORAY (LE)	10/04/96
FRESNE-SAINT-MAMES	11/07/95	MAGNY (LES)	11/07/95
FRESSE	11/07/95	MAGNY-DANIGON	11/07/95
FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE	11/07/95	MAGNY-JOBERT	28/12/95
FROIDECONCHE	11/07/95	MAGNY-VERNOIS	18/08/95
FROIDETERRE	11/07/95	MAILLERONCOURT-CHARETTE	11/07/95
FROTEY-LES-LURE	11/07/95	MAILLERONCOURT-SAINT-PANCRAS	18/08/95
FROTEY-LES-VESOUL	11/07/95	MAILLEY-ET-CHAZELOT	11/07/95
GENEVREUILLE	11/07/95	MALBOUHANS	11/07/95
GENEVREY	11/07/95	MALVILLERS	10/04/96
GEORFANS	11/07/95	MARAST	11/07/95
GERMIGNEY	11/07/95	MAUSSANS	11/07/95
GEVIGNEY-ET-MERCEY	18/08/95	MELECEY	11/07/95
GEZIER-ET-FONTENELAY	29/04/02	MELINCOURT	11/07/95
GOUHENANS	11/07/95	MELISEY	11/07/95
GRAMMONT	11/07/95	MEMBREY	23/09/03
GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT	11/07/95	MENOUX	10/04/96
GRANGES-LA-VILLE	11/07/95	MERSUAY	11/07/95
GRANGES-LE-BOURG	11/07/95	MEURCOURT	11/07/95
GRATTERY	18/08/95	MIELLIN	11/07/95
GRAY-LA-VILLE	11/07/95	MIGNAVILLERS	10/04/96
GREUCOURT	21/02/03	MOFFANS-ET-VACHERESSE	18/08/95
GY	10/04/96	MOIMAY	29/07/97
HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT	11/07/95	MOLAY	11/07/95
HAUTEVELLE	11/07/95	MOLLANS	11/07/95
HERICOURT	08/11/96	MONTAGNE (LA)	18/08/95
HURECOURT	10/04/96	MONTAGNEY	25/09/98

Nom de la commune	Date de l'arrêté d'adhésion	Nom de la commune	Date de l'arrêté d'adhésion
MONTARLOT-LES-RIOZ	28/12/95	PURGEROT	11/07/95
MONTBOILLON	30/12/99	QUARTE (LA)	10/04/96
MONTBOZON	11/07/95	QUENOCHÉ	11/07/95
MONTDORE	11/07/95	QUERS	28/12/95
MONTESSAUX	11/07/95	QUINCEY	11/07/95
MONTIGNY-LES-CHERLIEU	10/04/96	RADDON-ET-CHAPENDU	18/08/95
MONTIGNY-LES-VESOUL	11/07/95	RAZE	11/07/95
MONTJUSTIN-ET-VELOTTE	11/07/95	RECOLOGNE	11/07/95
MONTUREUX-ET-PRANTIGNY	18/08/95	RIGNOVELLE	11/07/95
MOTÉY-SUR-SAONE	10/04/96	RIOZ	11/07/95
NANTILLY	11/07/95	ROCHE-ET-RAUCOURT	18/08/95
NAVENNE	18/08/95	ROCHELLE (LA)	08/11/96
NEUREY-EN-VAUX	10/04/96	ROCHE-MOREY (LA)	18/08/95
NEUVELLE-LES-CROMARY	11/07/95	ROCHE-SUR-LINOTTE-ET-SORANS-LES-CORDIERS	11/07/95
NEUVELLE-LES-LA-CHARITE	11/07/95	RONCHAMP	11/07/95
NEUVELLE-LES-LURE (LA)	28/12/95	ROSEY	18/08/95
NEUVELLE-LES-SCEY (LA)	11/07/95	ROSIÈRE (LA)	18/08/95
NOIDANS-LE-FERROUX	11/07/95	ROSIÈRES-SUR-MANCE	28/12/95
NOIDANS-LES-VESOUL	11/07/95	ROYE	11/07/95
NOROY-LE-BOURG	18/08/95	RUHANS	11/07/95
OIGNEY	11/07/95	SAINT-BARTHELEMY	11/07/95
OISELAY-ET-GRACHAUX	11/07/95	SAINT-BRESSON	18/08/95
ORICOURT	11/07/95	SAINT-BROING	11/07/95
ORMENANS	11/07/95	SAINTE-MARIE-EN-CHANOIS	28/12/95
ORMOICHE	28/12/95	SAINTE-MARIE-EN-CHAUX	18/08/95
ORMOY	11/07/95	SAINT-FERJEUX	11/07/95
OUGE	07/11/01	SAINT-GAND	18/08/95
OVANCHES	29/07/97	SAINT-GERMAIN	11/07/95
OYRIÈRES	11/07/95	SAINT-LOUP-NANTOUARD	23/04/98
PASSAVANT-LA-ROCHERE	11/07/95	SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE	18/08/95
PERCEY-LE-GRAND	18/08/95	SAINT-MARCEL	28/12/95
PERROUSE	06/07/06	SAINT-REMY	23/04/98
PESMES	18/08/95	SAINT-SAUVEUR	10/04/96
PISSEURE (LA)	18/08/95	SAINT-VALBERT	29/07/97
PLAINEMONT	11/07/95	SAPONCOURT	11/07/95
PLANCHER-BAS	11/07/95	SAULNOT	11/07/95
PLANCHER-LES-MINES	18/08/95	SAULX	11/07/95
POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE	18/08/95	SAUVIGNEY-LES-GRAY	11/07/95
POMOY	11/07/95	SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN	11/07/95
PONTCEY	18/08/95	SCYE	18/08/95
PONT-DE-PLANCHES (LE)	11/07/95	SECENANS	11/07/95
PONT-DU-BOIS	11/07/95	SELLES	10/04/96
PONT-SUR-L OGNON	11/07/95	SEMMADON	29/07/97
PORT-SUR-SAONE	11/07/95	SENARGENT-MIGNAFANS	11/07/95
POYANS	11/07/95	SERVANCE	11/07/95
PREIGNEY	10/04/96	SERVIGNEY	28/12/95
PROISELIERE-ET-LANGLE (LA)	18/08/95	SORANS-LES-BREUREY	11/07/95
PROVENCHERE	28/12/95	TAVEY	23/04/98

Nom de la commune	Date de l'arrêté d'adhésion	Nom de la commune	Date de l'arrêté d'adhésion
TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE	11/07/95	VERNOIS-SUR-MANCE	10/04/96
THIEFFRANS	11/07/95	VEZET	11/07/95
THIENANS	11/07/95	VILLAFANS	06/07/06
TRAITIEFONTAINE	11/07/95	VILLARGENT	18/08/95
TRAVES	18/08/95	VILLARS-LE-PAUTEL	11/07/95
TREMBLOIS (LE)	02/05/97	VILLEDIEU-EN-FONTENETTE (LA)	11/07/95
TREMOINS	11/07/95	VILLEFRANCON	28/12/95
VAITE	11/07/95	VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE	28/12/95
VAIVRE (LA)	28/12/95	VILLEPAROIS	18/08/95
VAIVRE-ET-MONTOILLE	18/08/95	VILLERS-BOUTON	11/07/95
VALAY	11/07/95	VILLERS-CHEMIN-ET-MONT-LES-ETRELLES	02/04/01
VAL-DE-GOUHENANS (LE)	18/08/95	VILLERSEXEL	11/07/95
VAL-SAINT-ELOI (LE)	11/07/95	VILLERS-LA-VILLE	10/04/96
VANTOUX-ET-LONGEVELLE	11/07/95	VILLERS-LE-SEC	11/07/95
VAROGNE	08/11/96	VILLERS-LES-LUXEUIL	11/07/95
VARS	11/07/95	VILLERS-PATER	28/12/95
VAUCHOUX	11/07/95	VILLERS-SUR-PORT	11/07/95
VAUVILLERS	11/07/95	VILLERS-SUR-SAULNOT	11/07/95
VAUX-LE-MONCELOT	11/07/95	VILORY	11/07/95
VELESMES-ECHEVANNE	11/07/95	VISONCOURT	11/07/95
VELET	18/08/95	VOIVRE (LA)	28/12/95
VELLECHEVREUX-ET-COURBENANS	11/07/95	VOLON	04/03/05
VELLECLAIRE	02/04/01	VORAY-SUR-L'OGNON	11/07/95
VELLEFREY-ET-VELLEFRANGE	18/08/95	VOUGECOURT	10/04/96
VELLEFRIE	11/07/95	VOUHENANS	23/04/98
VELLEGUINDRY-ET-LEVRECEY	10/04/96	VREGILLE	07/11/01
VELLE-LE-CHATEL	18/08/95	VYANS-LE-VAL	11/07/95
VELLEMOZ	11/07/95	VY-LE-FERROUX	11/07/95
VELLOREILLE-LES-CHOYE	11/07/95	VY-LES-FILAIN	18/08/95
VELORCEY	29/07/97	VY-LES-LURE	11/04/07
VENISEY	11/07/95	VY-LES-RUPT	10/04/96
VERLANS	11/07/95		

**Autre collectivité adhérente au SIED 70 :**

Nom de la collectivité	Date de l'arrêté d'adhésion
CCPL Communauté de communes du pays de Lure	07/11/01

**Communes adhérentes au SIED 70 ayant transféré les attributions prévues à l'article 5-2) des statuts :**

Nom de la commune	Date de l'arrêté de transfert	Nom de la commune	Date de l'arrêté de transfert
ABELCOURT	06/07/06	AUXON	06/07/06
AILLVILLERS-ET-LYAUMONT	06/07/06	BASSIGNEY	06/07/06
AILLONCOURT	06/07/06	BAUDONCOURT	06/07/06
AMBIEVILLERS	06/07/06	BAY	06/07/06
AMONCOURT	06/07/06	BEULOTTE-SAINT-LAURENT	06/07/06
AUTREY-LES-CERRE	06/07/06	BONNEVENT-ET-VELLOREILLE	06/07/06

Nom de la commune	Date de l'arrêté de transfert	Nom de la commune	Date de l'arrêté de transfert
BROTTE-LES-LUXEUIL	06/07/06	NEUVELLE-LES-LURE (LA)	06/07/06
BUTHIERS	06/07/06	NEUVELLE-LES-SCEY (LA)	06/07/06
CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX	06/07/06	OISELAY-ET-GRACHAUX	11/04/07
CHAPELLE-LES-LUXEUIL (LA)	06/07/06	PLAINEMONT	06/07/06
CHARCENNE	06/07/06	PLANCHER-LES-MINES	06/07/06
CHASSEY-LES-SCEY	06/07/06	POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE	06/07/06
CHOYE	06/07/06	POMOY	06/07/06
CLAIREGOUTTE	06/07/06	PONT-DU-BOIS	06/07/06
CONFLANDEY	06/07/06	PURGEROT	06/07/06
CORBENAY	11/04/07	QUENOCHÉ	06/07/06
DAMBENOIT-LES-COLOMBE	06/07/06	ROSIÈRE (LA)	06/07/06
FAUCOGNEY-ET-LA-MER	06/07/06	SAINTE-MARIE-EN-CHAUX	06/07/06
FLEUREY-LES-SAINT-LOUP	06/07/06	SAINT-GERMAIN	06/07/06
FONTENOIS-LES-MONTBOZON	06/07/06	SAULNOT	06/07/06
FRAHIER-ET-CHATEBIER	06/07/06	SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN	06/07/06
FRESNE-SAINT-MAMES	06/07/06	SECENANS	06/07/06
GRAY-LA-VILLE	06/07/06	VAL-DE-GOUHENANS (LE)	06/07/06
GY	06/07/06	VAUCHOUX	06/07/06
HAUTEVELLE	06/07/06	VELLECLAIRE	06/07/06
HURECOURT	06/07/06	VELLEGUINDRY-ET-LEVRECEY	06/07/06
LAVIGNEY	06/07/06	VELLE-LE-CHATEL	06/07/06
LYOFFANS	06/07/06	VELLOREILLE-LES-CHOYE	06/07/06
MAGNONCOURT	06/07/06	VERLANS	06/07/06
MAILLERONCOURT-CHARETTE	06/07/06	VILLARGENT	06/07/06
MALBOUHANS	06/07/06	VILLEDIEU-EN-FONTENETTE (LA)	06/07/06
MOLLANS	06/07/06	VILLEFRANCON	06/07/06
MONTDORE	06/07/06	VILLERS-CHEMIN-ET-MONT-LES-ETRELLES	06/07/06
MONTESSAUX	06/07/06	VOUHENANS	06/07/06
MONTIGNY-LES-VESOUL	06/07/06	VY-LE-FERROUX	06/07/06
NEUVELLE-LES-CROMARY	06/07/06		

**Communes adhérentes au SIED 70 ayant transféré des attributions prévues à l'article 5-3-4) des statuts :**

Nom de la commune	Date de l'arrêté de transfert	Intitulé de la compétence
ANGIREY	06/07/06	Chaufferie automatique au bois et réseau chaleur pour la desserte du lotissement communal et de la mairie
FRESSE	06/07/06	Chaufferie automatique au bois et réseau chaleur pour la mairie et ses 2 logements et une future extension
SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN	06/07/06	Chaufferie automatique au bois et réseau chaleur pour la mairie, les écoles et salle des fêtes